

DRÔME ET ARDÈCHE

ARDÈCHE

Polémique autour de la réforme de l'indemnisation des agriculteurs

La chambre d'agriculture de l'Ardèche organisait sa dernière session de l'année, ce vendredi. Un moyen de faire le point sur une année agitée et de songer à l'avenir. En désaccord sur la réforme nationale de l'assurance récolte, la Confédération paysanne a boycotté cette session.

La chambre d'agriculture de l'Ardèche s'est réunie pour sa dernière session de l'année, vendredi 26 novembre, après une année difficile marquée par de gros aléas climatiques.

Après un mois de février doux, le gel d'avril a été catastrophique pour de nombreuses filières telles que la viticulture et l'arboriculture. « La viticulture a subi entre 30 et 40 % de pertes », prend pour exemple Christel Cesana, vice-présidente de la chambre. Les abricots ont été encore plus touchés, avec 80 à 100 % de pertes.

« On espère que l'Ardèche soit ambassadrice de ce système assurantiel »

Le dispositif actuel d'aides aux agriculteurs touchés par ces catastrophes climatiques étant vivement critiqué (entre les assurances privées et les aides d'Etat), une réforme est en cours. « Il s'agit de mettre en place un système à étages », résume Jérôme Volle, vice-président de la chambre d'agriculture. Les agriculteurs n'auront pas d'aides entre 0 et 30 % de pertes. Ce sont les assurances privées qui prendront le relais, puis l'Etat pour les catastrophes importantes.

« C'est un projet de loi soutenu fortement par l'Ardèche. Il faut sensibiliser les agriculteurs : un aléa climatique peut arriver à n'importe qui. Nous avons besoin d'entrer dans une démarche collective. C'est déjà le cas dans la filière viticole, assurée à plus de 72 %. » Benoît Claret, va plus loin, espérant « que l'Ardèche soit ambassadrice de ce système assurantiel ».

La Confédération paysanne, syndicat minoritaire à la chambre d'agriculture de l'Ardèche, est fermement opposée à ce projet de loi. Les trois élus ont boycotté la session du 26 novembre : « Nous voulions débattre sur ce sujet et montrer qu'il y a une alternative », explique l'un d'entre eux, David Loupiac. « Par manque de temps, la chambre d'agriculture a accepté que nous lisions notre motion mais sans aucun débat possible. »

« Seules les grosses exploitations vont s'en sortir »

Si le système actuel ne lui convient pas non plus, la Confédération paysanne estime que cette réforme « fait reposer les aléas climatiques sur les seules épaulles des agriculteurs [...] ». Le dispositif va fonctionner uniquement avec le système assurantiel ». L'élu ardéchois Aurélien Mourier s'inquiète de l'avenir pour des agriculteurs déjà en difficulté : « Comment vont-ils accuser le coup de calamités climatiques qui ne vont cesser d'augmenter ? » D'autant que plusieurs assureurs ont d'ores et déjà



En avril dernier, le gel avait provoqué d'importants dégâts, notamment dans des vignes du Sud-Ardèche. Archives photo Le DL/Fabrice HÉBRARD

« Il faut adapter les espèces aux contraintes de demain »

Sur le plan national, les élus de la chambre d'agriculture de l'Ardèche ont évoqué la nouvelle loi Egalim 2 qui protège la rémunération des agriculteurs dans leurs négociations avec les industriels et la grande distribution. « Si on ne peut pas reporter l'inflation des matières premières sur le prix de vente de ces produits, beaucoup d'agriculteurs vont se retrouver en difficulté », martèle Jérôme Volle, vice-président. Quant à la réforme de la Politique agricole commune (Pac), elle devrait avoir « un impact globalement positif en Ardèche en 2023 », sauf « quelques exploitations qui pourraient en pâtir » et que la chambre d'agriculture « accompagnera ». Les élus ont également fait le point sur le Varenne de l'eau et du changement climatique : « Il faut peut-être adapter les espèces aux contraintes de demain. Nous avons déjà des expérimentations avec des cépages du Portugal ou de Grèce, plus résistants à la sécheresse. » La chambre d'agriculture continue son accompagnement des personnes souhaitant céder leur exploitation et de celles souhaitant s'installer. Au 15 novembre, 26 personnes en désir de reconversion se sont tournées vers la chambre d'agriculture de l'Ardèche pour des conseils.

Solène VIGNALI